ÉLECTIONS
Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

CSA MINISTÉRIEL








UNSA Justice

USM
Union Syndicale des Magistrats

L'action utile !

ÉLECTIONS Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026





Le Mot

du Secrétaire général de l'UNSa Justice et de la Présidente de l'USM

Du 3 au 10 décembre 2026, plus de 95 000 personnels du ministère de la Justice, fonctionnaires (de tous corps et grades), contractuels et magistrats seront conviés à participer aux **élections professionnelles sous format dématérialisé, par vote électronique.**

Ce droit fondamental d'expression vous offre l'opportunité d'élire au comité social d'administration (CSA) ministériel vos représentants du personnel.

Il permet également de déterminer la représentativité des organisations syndicales de fonctionnaires et contractuels.

Depuis la Loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique qui a impacté l'organisation du dialogue social, **le CSA dans la fonction publique de l'État est l'instance unique du dialogue social.** Les attributions relatives aux conditions de travail, d'hygiène et de sécurité sont assurées par la formation spécialisée du CSA.

En 2022, vous avez accordé votre confiance à l'**UNSa Justice** et à l'**USM** pour vous représenter dans ces nouvelles instances de dialogue social. Depuis quatre ans, nos élus siègent au CSA ministériel et dans sa formation spécialisée. Cette présence nous a permis d'agir concrètement pour défendre vos conditions de travail, faire entendre vos préoccupations et intervenir lorsque vos droits étaient menacés.

Ce partenariat renforce nos capacités de proposition, d'action, de contestation et d'opposition dans le respect de nos propres champs de compétence et de nos identités syndicales. Un partenariat éprouvé et « gagnant/gagnant » pour les personnels que nous représentons sur tous les territoires et périmètres du ministère de la Justice.

Cet aspect de la représentativité est important, puisque pour signer un accord, il faut que les signataires disposent de 50 % de représentativité ! La dispersion des voix renforcerait l'immobilisme.

Ce partenariat nous rend plus forts pour faire progresser les droits de tous les personnels de notre ministère !

Par ailleurs, seules les organisations syndicales ayant au moins un siège au CSA ministériel peuvent négocier l'aspect statutaire et/ou indemnitaire de toutes les catégories de personnels du ministère de la Justice.

Pour les agents publics, l'**UNSa Justice** est une organisation syndicale apolitique, indépendante et autonome, représentative dans toutes les directions du ministère.

Cette représentativité nous a permis d'avancer et de contraindre l'administration à faire marche arrière si besoin, avec efficacité.

Pour les magistrats, l'**USM** porte des valeurs d'apolitisme, d'indépendance et de qualité de la Justice. Elle dispose d'une représentativité nouvellement confirmée avec 61 % des voix aux élections à la commission d'avancement en février dernier, la rendant incontournable !

Cette représentativité est essentielle dans un contexte particulier, où chaque ministre de la Justice fait et défait les organisations, souvent au détriment des personnels.

Ensemble allons encore plus loin !

Parce que chaque voix compte, nous invitons chacune et chacun d'entre vous à examiner nos engagements à la lumière de notre action menée ces dernières années. Nous espérons ainsi mériter votre confiance et votre soutien lors de ce scrutin décisif.

Le Secrétaire général de l'UNSa Justice
Jean-François FORGET

La Présidente de l'USM
Natacha AUBENEAU

L'action utile !

À l'UNSa Justice et à l'USM nous sommes pluriels et complémentaires

Je clique, je vote UNSa Justice / USM !

Voter pour l'UNSa Justice et l'USM, c'est permettre de défendre les intérêts de tous les personnels : élèves, stagiaires, titulaires, contractuels et magistrats.

Chacune de ces organisations syndicales est la plus représentative dans son périmètre. En les soutenant ensemble, vous amplifiez leur influence et leur capacité à peser sur les choix des décideurs de la Justice.

L'UNSa Justice et l'USM revendiquent !

Statutaire / Indemnitaire

- L'ouverture de **négociations pour des réformes statutaires** ambitieuses pour l'ensemble des personnels.
- La **refonte des grilles indiciaires** pour les fonctionnaires.
- L'abrogation des lignes directrices de gestion (LDG) et le **retour aux compétences des CAP** en matière de mobilité et d'avancement avec des critères objectifs, cohérents et transparents.
- **Le renforcement du cadre juridique des recrutements de contractuels,** les modalités de renouvellement et fin de contrat ainsi qu'une vraie politique visant la pérennisation, la rémunération et le droit à la mobilité.
- **Un référentiel de recrutement, de rémunération et des règles de gestion** pour les agents contractuels.
- Faire du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) un véritable **Conseil de Justice** conforme aux standards européens.
- Mieux prendre en compte les **carrières antérieures.**
- Pour tous les personnels, **la revalorisation, l'égalité et la transparence des primes et indemnités** perçues et leur intégration dans les droits à pension.
- Prendre en compte les conséquences des dernières réformes en termes de **charge de travail et indemniser les astreintes** à hauteur de l'implication des personnels concernés.
- **L'amélioration de l'accès à la protection fonctionnelle** pour tous et notamment dans les situations de harcèlement et de violence.

Conditions de vie et de travail

- **La mise en œuvre du plan d'actions de l'accord QVCT** (Qualité de Vie et Conditions de travail) signé le 2 septembre 2025 par l'UNSa Justice et l'USM.
- Améliorer **l'accès à la protection fonctionnelle** pour tous et notamment dans les situations de harcèlement au travail, de violence et d'agressions.
- **La création d'un budget** conséquent et spécifique à la santé et à la qualité de vie au travail.
- La création d'une **filière « sécurité et santé au travail » (SST)** au sein du ministère de la Justice.
- Une politique accompagnée de moyens concrets et suffisants pour **combattre la souffrance au travail, les risques psychosociaux...**
- Veiller au respect de **la règlementation sur le temps de travail** pour tous les personnels.
- Déterminer clairement les **règles applicables aux magistrats en matière de temps de travail.**
- **Mettre un terme aux audiences tardives,** au regard des conséquences qu'elles induisent pour tous les personnels.
- Développer l'accompagnement personnalisé, au départ comme au retour, **des agents mutés outre-mer.**

Action sociale et médicale

- Des moyens pour le développement de la **médecine de prévention.**
- La généralisation d'un **parc de logements** à tarifs modérés sur toute la France (métropole et DOM).
- La mise en place de **titres de restaurant** ainsi qu'un **pilotage ministériel des conventions signées par les DRHAS** afin de permettre un meilleur accès à la restauration collective pour tous.
- Le développement d'un maillage de **places en crèche.**
- **La bonification des chèques CESU** pour les agents exerçant en horaires atypiques.
- Le développement **des séjours vacances** pour les agents à bas revenus.
- La poursuite du développement de **la prise en charge des orphelins.**
- **Des aides spécifiques** pour le logement « étudiant » des enfants des personnels.

Formation

- Des formations initiales de qualité et **en adéquation avec nos missions.**
- **Des moyens importants** et des conditions adaptées pour conduire une formation continue de qualité afin de permettre à l'ensemble des personnels de maintenir ou d'améliorer leurs compétences tout au long de leur carrière, de s'adapter à leur nouveau poste de travail ainsi qu'aux évolutions prévisibles de leurs missions.
- Les moyens nécessaires à allouer **aux écoles nationales (ENG, ENAP, ENPJJ et ENM).**
- La mise en œuvre de **formations qualifiantes** tout au long du parcours professionnel.

Je clique, je vote UNSa Justice / USM !

Vos Candidats

VOTER UNSa JUSTICE / USM !

C'est choisir une équipe pour défendre vos droits et vos conditions de travail

Nom et Prénom	Corps /Grade	Lieux d'exercice des fonctions
1 – FORGET Jean François	Brigadier Chef	DISP DE TOULOUSE / MA CARCASSONNE
2 – CABY Alexandre	Brigadier Chef	DISP DE LILLE / CP LILLE SEQUEDIN
3 – SOLIVELLAS Catherine	Cadre Greffier	COUR D'APPEL DIJON / TJ CHALON SUR SAONE
4 – DEBATS Sandrine	Secrétaire Administrative	SG / DIR-SG SUD
5 – AUBENEAU Natacha	Magistrate	COUR D'APPEL POITIERS / CA POITIERS
6 – GHARBI Maxime	Directeur de Service	DIR IDF - OM / STEMO DU RAINCY
7 – FLAUGNATTI-MULLETT Coralie	Attachée	DISP DE LYON / DISP LYON
8 – BONGLET Hervé	Secrétaire Administratif	COUR D'APPEL BESANCON / TJ BESANCON
9 – JACQUOT Thomas	Surveillant Brigadier	DISP DE TOULOUSE / PREJ BEZIERS
10 – DESPIT Delphine	Magistrate	COUR D'APPEL MONTPELLIER / CA MONTPELLIER
11 – CHARLIER Sandra	Cadre Greffier	COUR D'APPEL VERSAILLES / TJ PONTOISE
12 – BASSUEL Alain	Surveillant Brigadier	DISP DE STRASBOURG / CD TOUL
13 – LAVERRE Laurent	Adjoint Administratif	COUR D'APPEL ORLEANS / TJ ORLEANS
14 – BATTUT Ivan	Professeur Technique	DIR CENTRE EST / UEAJ CLERMONT FERRAND AUVERGNE
15 – LE GUERN Franck	Greffier	COUR D'APPEL RENNES / TPRX GUINGAMP
16 – BIGOR Murielle	Secrétaire Administrative	BUREAU DU CABINET
17 – BRAY Rodrigue	Surveillant Brigadier	DISP DE LILLE / MA DOUAI
18 – CHABROUD Véronique	DSGJ	COUR D'APPEL DE LYON / TJ LYON
19 – DEHU Mathieu	Magistrat	COUR D'APPEL REIMS / TJ REIMS
20 – LAGOUCHE Simon Pierre	CPIP	DISP DE LILLE / SPIP80 RA AMIENS
21 – CONTINANZA Françoise	Contractuelle	COUR D'APPEL DIJON / TJ CHALON SUR SAONE
22 – BERTRAND Steve	Brigadier Chef	MOM / CP REMIRE MONTJOLY
23 – LADA Fabienne	Educatrice	DIR SUD / UEMO TOULOUSE NORD
24 – DEGARDIN Séverine	Greffière	COUR D'APPEL AIX EN PROVENCE / TJ DIGNE LES BAINS
25 – SCHREINER Eléonore	Capitaine	DISP DE TOULOUSE / DISP TOULOUSE
26 – MONNIER Nadia	Contractuelle	SG / DNUM
27 – LAVAREC Audrey	Adjointe Administrative	COUR D'APPEL PAU / TJ MONT DE MARSAN
28 – NENNA Eulalie	Secrétaire Administrative	DISP DE MARSEILLE / DISP MARSEILLE
29 – BARTHEL Caroline	Cadre Greffier	COUR D'APPEL COLMAR / TPRX HAGUENAU
30 – RIVIERE Aurélie	Secrétaire Administrative	DSPOM / MA ST PIERRE

Crédits photos : UNSa Justice/Magnific

JE VOTE
L'action utile !

UFAP UNSa Justice
UNSa Services Judiciaires
UNSa SPJJ
UNSa Justice SGAC
UNSa Justice
USM Union Syndicale des Magistrats